

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **25 FÉVRIER 2026**

Délibération n° 2026-02-17

Objet de la Délibération :

Création d'emplois permanents

Présidence de M. Alain SANCHEZ,

Maire de L'Argentière-La Bessée

15 membres en exercice dont :

2 absents et représentés : Christine LAZARINI qui donne procuration à Serge THIVOLLE, Alice PRUD'HOMME qui donne procuration à Éric RIPPERT

1 absent non représenté : Florent LONGIS

12 présents : Alain SANCHEZ, Dominique BARNÉOUD, Serge THIVOLLE, Carine QUILICI, François ROTH, Sandrine REYMOND, Sandra BONNET, Marie-Noëlle DISDIER, Maxime RANCON, Éric RIPPERT, Carole ROBERT, Rémi ROUX

Soit 14 votants

Date de convocation :

19 FÉVRIER 2026

Secrétaire : Rémi ROUX

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc aux membres du Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Cette délibération est également proposée lorsqu'il s'agit de créer des emplois permettant aux agents de bénéficier des avancements de grade.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs de la commune afin de prendre en compte l'évolution des besoins des services et l'évolution de carrière des agents.

Avancement de grade :

Les avancements de grade dans les services concernent 2 postes, soit :

- 1 avancement de grade en catégorie B,
- 1 avancement de grade en catégorie C.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer les postes correspondants et de supprimer les postes devenus vacants.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, *à l'unanimité (14 voix pour)* :

- d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire,
- de créer les postes suivants :

FILIÈRE	NOMBRE DE POSTES	POSTE CRÉÉ	TEMPS DE TRAVAIL	MOTIF
Technique	1	Agent de maîtrise principal	TNC 28/35 heures	Avancement de grade
Administrative	1	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	TC 35 heures	Avancement de grade

- de compléter en ce sens le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux.
L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de cet emploi sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois correspondant.
- que les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi nommés et les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE, LE 25 FÉVRIER 2026.

LE MAIRE,
Alain SANCHEZ